

ALUMINIUM ET CANCER

L'aluminium métal ou ses sels n'ont jamais été classés par le IARC (International Agency for Research on Cancer) dans le classement des substances cancérogènes.

Etat des connaissances scientifiques à ce jour

Le IARC est l'organisme international dépendant de l'OMS qui est en charge de la classification des substances quant à leur pouvoir carcinogène.

En Juin 2012 le IARC a classifié les expositions professionnelles au cours de la production d'aluminium dans le Groupe 1 de sa classification des substances cancérogènes (« Carcinogenic to humans »).

Le classement de ce procédé est lié à l'augmentation du taux de certains cancers (vessie et poumons) observée chez les opérateurs de ce type de production lors d'études épidémiologiques.

Le IARC n'a jamais classé l'aluminium ou ses sels dans aucune des catégories de cancérogenèse (homme, animal).

Il n'y a pas d'éléments permettant, à ce jour, une classification de l'aluminium comme substance cancérogène.

L'OMS a conclu en 1997 : « Rien n'indique que l'aluminium soit cancérogène »

Références :

1 – International Agency for Research on Cancer (IARC) – Summaries and Evaluations. Aluminium Production, 1987. Supplement 7; p 89